



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

**BOAMP.fr**

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

## Avis de résultat de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:26-16840>

Département(s) de publication : **30, 34**

Annonce n° **26-16840**

Services

---

### Section 1 - Reference de l'avis initial

Annonce n° 25-141850

### Section 2 - Identification de l'acheteur

**Nom complet de l'acheteur** : Communauté de communes du Grand Pic Saint-Loup

**Type de Numéro national d'identification** : SIRET

**N° National d'identification** : 20002298600018

**Ville** : Saint Mathieu de Trévières

**Code postal** : 34270

**Groupement de commandes** : Non

**Département(s) de publication** : 30, 34

### Section 3 - Identification du marché

**Intitulé du marché** : Prestation de collecte des colonnes d'apports volontaires pour le verre 2026

**Code CPV principal - Descripteur principal** : 90511000

**Type de marché** : Services

**Description succincte du marché** : Elle a pour objet la collecte du calcin ménager brut en colonne issus de l'apport volontaire (colonnes de 4 m3 toutes équipées d'une préhension simple crochet tournant ouverture par palpeur ou ridelle ou tournant et pourvues d'une fermeture automatique). Au vu du contexte économique du site historique du centre de traitement de la verrerie du Languedoc à Vergèze (30310), la collectivité propose un BPU avec 3 sites éventuels pour la dépose du verre : -La dépose du verre collecté sur la verrerie du Languedoc à Vergèze. -La dépose du verre collecté sur la plateforme de rupture de charge situé à proximité de Vauvert avec obligation du candidat d'être affilié OI Manufacturing. -La dépose du verre collecté sur la verrerie OI de Béziers.

**Critères d'attribution** : Prix des prestations 70%, Valeur technique 20%, Performances en matière de protection de l'environnement 10%

### Section 4 - Attribution du marché

**Renseignements relatifs à l'attribution du marché et/ou des lots** :

Il a été décidé de ne pas donner suite à la procédure de passation pour un motif autre que l'infructuosité de la procédure. Le motif d'intérêt général qui justifie l'abandon de la procédure

d'attribution est d'ordre technique. En effet, la présence d'erreurs dans la détermination des exigences techniques des prestations rend impossible le choix de l'offre économiquement la plus avantageuse. Les délais et voies de recours à l'encontre de cette décision ont été précisés dans l'article 8.2 du Règlement de la consultation.

---

**Date d'envoi du présent avis à la publication : 17/02/2026**